

Chasseur de brevets

Référence: Blotnicky, K. 'Beware of the patent trolls just ask RIM'. *The Sunday Herald*, February 26, 2006.

Mots-clés : protection; brevet; propriété intellectuelle

Contexte:

Une compagnie canadienne ayant commercialisé un très populaire portable se voit être la proie d'un chasseur de brevets américains.

Problème identifié :

Les chasseurs de brevets, comme la compagnie qui s'attaque au fournisseur de portables canadien, ne commercialisent jamais de produits, mais ils attendent qu'une autre compagnie le fasse afin de pouvoir la poursuivre en justice et de réclamer de gros montants en dédommagement.

Causes du problème :

En raison des similitudes entre certains brevets du chasseur et de la compagnie de portables, celle-ci peut être accusée d'avoir violé la propriété intellectuelle du chasseur de brevets.

Objectifs à atteindre :

La plus grande partie du marché de la compagnie canadienne provient des États-Unis; si la poursuite du chasseur de brevets est approuvée, la compagnie canadienne ne pourra plus commercialiser son produit en sol américain.

Solution envisagée :

Plusieurs solutions peuvent être envisagées par la compagnie canadienne : elle peut acheter les droits de propriété intellectuelle du chasseur de brevets, ce qui pourrait lui coûter jusqu'à un milliard de dollars américains; elle peut aussi développer son propre logiciel de codes et le télécharger dans son produit, mais ceci pourrait causer des problèmes techniques aux millions d'utilisateurs du portable en question.

Mise en œuvre de la solution :

La compagnie canadienne fut reconnue d'infraction de propriété intellectuelle entourant certains brevets de la compagnie américaine, et elle a porté l'affaire en appel. Toutefois, la compagnie canadienne a proposé un règlement de 450 millions de dollars américains au chasseur de brevets si elle ne gagne pas sa cause en appel.